



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(51) Int. Cl.³: **B 44 F****11/02**

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

(12) FASCICULE DU BREVET A5

(11)

**619 182**

(21) Numéro de la demande: 11337/77

(73) Titulaire(s):
Gérard Louis Yves Delorme, Paris (FR)

(22) Date de dépôt: 16.09.1977

(72) Inventeur(s):
Gérard Louis Yves Delorme, Paris (FR)

(30) Priorité(s): 23.09.1976 FR 76 28654

(74) Mandataire:
Walter F. Sax, Oberengstringen

(24) Brevet délivré le: 15.09.1980

(45) Fascicule du brevet
publié le: 15.09.1980

(54) Procédé de reproduction d'oeuvres picturales et reproduction obtenu selon le procédé.

(57) Le procédé consiste à combiner une photographie ou une copie à plat en couleur de l'original et un support correspondant à celui de l'original, par exemple une toile ou un panneau, à traiter ce support pour lui donner un relief imitant celui de l'original, puis à combiner le support et la photographie ou la copie à plat. La reproduction obtenue par ce procédé est plus fidèle par rapport à l'original du fait du relief qui crée des effets de lumière, et rompt l'uniformité de la surface.

REVENDICATIONS

1. Procédé de reproduction d'œuvres picturales et notamment des tableaux, sur un support par photographie ou copie à plat de l'original, caractérisé en ce qu'on prépare le support en y formant des parties en relief correspondant aux parties en relief de l'original, et on applique la photographie ou la copie à plat sur le support en relief ainsi préparé.

2. Reproduction obtenue par le procédé selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle se compose d'un support muni d'aspérités ou de parties en relief analogues au moins en partie à celles de l'original, ce support étant revêtu de la photographie ou de la copie à plat de l'œuvre originelle.

3. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'on prépare la photographie ou la copie à plat et on transfère le film de gélatine colorée ou de couleur de la photographie ou de la copie à plat, sur un film transparent en le séparant du papier ou du carton de la photographie ou de la copie à plat.

4. Procédé selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'on fixe le film de gélatine ou de couleur, porté par le film transparent, sur le support avec interposition d'un film collant sur ses deux faces ou d'une colle.

5. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'on prépare le support en projetant sur celui-ci l'image du tableau et on copie les parties en relief avec une masse pâteuse susceptible de durcir.

La présente invention concerne un procédé de reproduction d'œuvres picturales et notamment des tableaux sur un support par photographie ou copie à plat de l'original, ainsi qu'une reproduction obtenue par ce procédé.

On connaît divers procédés de reproduction de tableaux: procédés extrêmement simples consistant à photographier l'œuvre, à faire un agrandissement aux dimensions de l'œuvre originale et à coller cette photographie sur un support, tel qu'une toile.

Des procédés plus élaborés consistent à analyser le tableau, en fonction des couleurs et de réaliser des pochoirs, puis à recomposer le tableau original à l'aide de ces pochoirs.

Ce dernier procédé a l'inconvénient de ne pouvoir convenir pour tous les tableaux, car ce procédé deviendrait trop coûteux à cause du grand nombre de pochoirs, de la dimension, etc.

Le premier procédé de reproduction évoqué ci-dessus, consistant à maroufler une photographie de l'œuvre, aux dimensions exactes, sur une toile, pour laisser transparaître le relief des fils de la toile est un procédé qui convient seulement pour un nombre très limité d'œuvres notamment anciennes, dans lesquelles la toile transparaît effectivement à travers la peinture. Toutefois, ce type de tableaux est relativement peu fréquent, et la plus grande partie des tableaux peints sur toile sont parfaitement lisses ou craquelés, ou présentent des reliefs de peinture, mais ne laissent pas transparaître les fils de la toile proprement dite.

La présente invention a pour but de créer un procédé permettant de reproduire des tableaux par un moyen photographique ou une copie à plat, tout en donnant aux tableaux un relief très voisin du relief de l'original. A cet effet, le procédé selon l'invention est caractérisé en ce qu'on prépare le support en y formant des parties en relief correspondant aux parties en relief de l'original et on applique la photographie ou la copie à plat sur le support en relief ainsi préparé.

Le procédé consiste à combiner une photographie, ou la copie à plat, en couleurs, de l'original et un support correspondant à celui de l'original, par exemple une toile ou un panneau, à traiter ce support pour lui donner un relief imitant celui de l'original, puis à combiner le support et la photographie ou la copie à plat.

La reproduction obtenue par le procédé selon l'invention est caractérisée en ce qu'elle se compose d'un support muni d'aspérités ou de parties en relief analogues au moins en partie à celles de l'original, ce support étant revêtu de la photographie ou de la copie à plat de l'œuvre originelle.

L'expression copie à plat signifie, par exemple, une impression en couleurs de l'original (par exemple de 3 à 10 couleurs). Le choix entre une photographie et une copie par impression ou autre, dépend du tirage que l'on veut faire.

10 A titre d'exemple, pour les tirages limités, la photographie convient particulièrement bien, alors que pour les tirages en grand nombre, les procédés d'impression semblent mieux convenir, notamment pour des raisons de coût.

De façon plus détaillée, après avoir photographié le tableau 15 original et agrandi la photographie aux dimensions de l'original, on traite cette photographie pour recueillir la gélatine colorée et l'enlever de son support.

Le procédé de transfert sur la feuille transparente peut également s'appliquer aux copies obtenues par impression.

20 A cet effet, on prend une pellicule transparente mate ou brillante que l'on pose sur la photographie ou la copie à plat. Puis, on presse cet ensemble tout en chauffant. Les conditions opératoires, telles que la pression, la température, etc. dépendent des matériaux utilisés; ces conditions sont connues des spécialistes: ainsi, certains matériaux se collent à chaud sous pression, alors que pour d'autres, il est possible de coller ou de fixer à froid.

Après cette compression à chaud, on retire la feuille transparente de la photographie en entraînant la couche de gélatine colorée ou la couche de couleurs qui se trouve ainsi transférée du 30 carton ou papier de la photographie sur la feuille transparente. Celle-ci est alors prête pour être fixée sur le nouveau support.

Pour préparer le support de la reproduction, on choisit un matériau analogue à celui de l'original, généralement une toile. On applique sur cette toile une ou plusieurs couches d'apprêt, 35 bien que, suivant le cas, on puisse également utiliser la toile telle qu'elle.

Puis, on forme sur cette toile des reliefs imitant les reliefs de l'original. Pour cela, on projette une image de l'original (ou d'une photo de l'original) aux dimensions choisies pour la reproduction 40 sur la toile.

On applique sur cette toile des masses de matière susceptible de durcir, comme par exemple, de l'apprêt, du plâtre, etc.

Les masses de matière sont réparties et mises en forme, de façon à imiter les reliefs de la peinture de l'original. Pour 45 connaître les zones à mettre ainsi en relief, il suffit d'examiner l'original, la photographie ou de tenir compte de règles simples; en effet, l'examen d'une peinture classique, ou plus généralement figurative montre qu'en général, les parties d'ombres sont relativement lisses, et les parties éclairées relativement pâteuses, notamment les blancs; il en est de même des plis des vêtements, etc.

Après séchage du support ainsi réalisé, on met en place, sur ce support, une feuille collante sur ses deux faces, puis par-dessus, on dispose la feuille transparente portant la gélatine photographique. Cette mise en place doit être très précise pour respecter la coïncidence entre le relief du support et la photographie ou la copie à plat. Des phénomènes thermiques ou mécaniques peuvent jouer, comme, par exemple, des dilatations, des retraits, etc., dont il sera tenu compte en pratique.

Toutefois, cette feuille collante sur ses deux faces peut être 60 remplacée par tout moyen de fixation, tel qu'un enduit adhésif, une colle, etc.

Après cette mise en place, on comprime cet ensemble tout en chauffant pour solidariser les éléments ainsi combinés.

On peut, à la suite de cette opération, envisager un traitement 65 de surface pour créer des zones plus ou moins brillantes.

La reproduction obtenue, selon le procédé ci-dessus, est plus fidèle par rapport à l'original, du fait du relief qui crée des effets de lumière et rompt l'uniformité de la surface.